

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite
municipalité, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le lundi 5 novembre 2018, le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté les projets de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 417 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 420 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 232 AFIN DE DISTRAIRE UNE PARTIE DES LOTS 5 675 770 ET 5 674 868 DE LA ZONE A-3 ET DE LES INTÉGRER À LA ZONE M-H/C1 ET AFIN D'AJOUTER L'USAGE «CAMPING» DE TYPE R-1 AUX USAGES AUTORISÉS POUR LE LOT 5 674 868

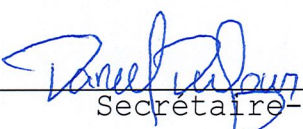
En résumé, les projets de règlement visent principalement à :

- Permettre la construction d'un immeuble à vocation commerciale dans une partie de lot agricole
- Permettre l'usage «camping» sur un lot à caractère agricole
- Uniformiser les normes applicables aux lots 5 675 770 et 5 674 868 en les intégrant totalement dans le périmètre d'urbanisation

Le lundi 3 décembre 2018, à 20 h, à l'édifice municipal situé au 32, rue Principale Sud, Saint-Jean-de-Dieu, aura lieu une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement.

La municipalité y expliquera les projets de règlement et y entendra les organismes et personnes qui désirent s'exprimer. Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13h à 17h. Ces projets de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

**DONNÉ à Saint-Jean-de-Dieu,
ce 9^e jour de novembre deux mille dix-huit**


Secrétaire-trésorier